

Exemple de réclamation F.P.Q. No 5

Pour un véhicule de loisir usagé ayant été acheté ou loué d'un marchand, ainsi qu'entre particuliers, après 60 jours de la prise de possession du véhicule assuré.
Réglement à 12% composé par année de la valeur au jour du sinistre

Prix de l'évaluation du véhicule de loisir usagé
Ex : Moto, Motoneige, VTT, Campeur 15 000 \$

(A) Valeur du véhicule de loisir
assuré au jour du sinistre
12% composé par année

(B) (RAP) ¹

1 an	15 960.00\$	1 an	14 250 \$
2 ans	16 934.40\$	2 ans	13 500 \$
3 ans	17 912.83\$	3 ans	12 750 \$
4 ans	18 882.23\$	4 ans	12 000 \$
5 ans	19 826.34\$	5 ans	11 250 \$

Exemple de règlement en perte totale la 5^{ième} année

(A) Valeur future	moins	(B) (RAP)
19 826.34\$		11 250\$

Le montant du chèque fait à l'Assuré pour le remplacement de son véhicule au montant de la valeur établie est de...

8 576.34\$

Les avantages :

Remboursement de franchise en perte totale jusqu'à concurrence de 2 500 \$ pour les véhicules de moins de 150 000 \$.

Remboursement de franchise en perte partielle jusqu'à concurrence de 250 \$ ou 500 \$ par évènement, selon l'option choisie.

Allocation pour véhicule de courtoisie, maximum de 75\$ par jour taxes incluses, limite de 2 250 \$.

¹ (RAP) = règlement de l'assureur de première ligne

Les conditions au contrat prévalent.